

**Monsieur Mike Hansen**  
**Conseiller communal**

Monsieur le Conseiller communal,

Par la présente, nous tenons vous fournir les réponses aux questions que vous avez adressées au Collège des Bourgmestre et Echevins relatives à l'École Kleppen:

Une partie couverte (ou préau) a été prévue dès la phase de conception pour la cour d'école. Elle se situait du côté du chemin d'accès. Elle n'a pas été réalisée, dans un premier temps, pour des raisons de délai. Une fois que le bâtiment était en service, il s'est avéré qu'il y avait une demande pour une remise de matériel, qui est en cours de réalisation. Le préau est réalisable après la finalisation des études nécessaires. Il faut cependant prendre en compte que nous nous trouvons en zone verte et qu'il faudrait demander l'avis du ministère de l'environnement avant la réalisation.

Le chemin d'accès devra rester accessible aux véhicules, notamment de pompiers, de livraison (pour la cuisine) et d'enlèvement d'ordures, et ne peut donc être bloqué de manière définitive. La conception de la cour d'école qui a été retenue correspond aux critères formulés par l'autorisation. C'est un modèle qui est entretemps très répandu, notamment en Allemagne.

La cour d'école est désormais accessible dans son intégralité. Le délai a été causé par l'engazonnement, qui nécessite quelques semaines avant de pouvoir être rendu accessible.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller Communal, l'expression de nos sentiments les plus distinguées.



Georges Mischo  
Député-Maire



Martin Kox  
1<sup>er</sup> Echevin